Febelgra
united in
graphics

n°01 jan 2023

FIRST IMPRESSION

Bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl

Happy 2023!

Transition énergétique

Tendances packaging 2023

édition

01

3
Édito

4-7
Qu'est-ce que la transition énergétique et comment l'industrie de l'imprimerie peut-elle s'y préparer ?

8-10
Encore plus de transition énergétique

11-13
Tendances packaging 2023

14
Remboursement assimilation PFA

15
Nouveaux montants de rémunération relatifs aux contrats de travail à partir du 01.01.2023.

16
Monizze

17
Calendrier des activités

18-19
Activités

20-21
Update chiffres

22
Select HR

23
Super Brut

24
Partners in Creativity

FSC
www.fsc.org
MIXTE
Papier | Pour une gestion forestière responsable
FSC® C012419

First Impression est le bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl
www.febelgra.be
Suivez-nous sur les médias sociaux :
www.linkedin.com/company/febelgra
www.facebook.com/febelgra

Rédaction Ann Kestens - Kelly Ciancimino - Marisa Bortolin - Jeroen Van Eetvelde - Marc Vandenbroucke

Adresse Febelgra asbl, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles - T + 32 2 680 06 68 - info@febelgra.be

Impression Antilope De Bie Printing

E.R. Marc Vandenbroucke, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles - Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique asbl

ÉDITO

Le message du Nouvel An du Président

Denis Geers - Président

Tout d'abord, je tiens à vous souhaiter une belle et heureuse nouvelle année remplie de bonheur et de réussite ainsi qu'une excellente santé.

Nous prouvons, tous ensemble, que nous pouvons continuer à entreprendre même dans des circonstances difficiles, et nous nous réjouissons déjà de pouvoir continuer toujours aussi énergiquement en 2023.

Au début d'une nouvelle année, nous aimons traditionnellement revenir sur la précédente. La tempête pandémique s'est calmée en 2022 mais a été suivie d'une série d'autres turbulences sans précédent. Les perturbations du marché international, les hausses de prix et l'inflation des salaires ont formé un cocktail qui a mis l'esprit d'entreprise à rude épreuve. Mais tout a déjà été dit et redit à ce sujet.

Une nouvelle année nous encourage également à regarder vers l'avenir avec un regard neuf et plein d'espoir. Les prix de presque tous les types de papier se sont stabilisés en novembre et en décembre. Nous faisons le même constat, avec même une baisse, en ce qui concerne les prix de l'énergie, dont les niveaux restent évidemment très élevés.

L'inflation annuelle moyenne restera en perspective assez élevée en 2023 (5,3%), mais ralentira considérablement par rapport à l'annus horribilis 2022 (9,6%). Cela implique également qu'il ne faudra pas s'attendre au même tsunami d'indexations salariales au cours de la nouvelle année. Enfin, la Banque nationale estime que l'on arrivera à éviter une récession. Alors que la croissance économique se contracte, elle restera positive en 2023 et l'investissement au sein des entreprises devrait renouer avec une croissance positive à partir du milieu de l'année prochaine.

Des sons qui ont une résonnance plutôt positive, mais bien entendu, restons bien prudents car la situation est toujours aussi fragile. Une nouvelle offensive hivernale pourrait tout simplement provoquer une nouvelle flambée des prix de l'énergie.

L'indexation automatique des salaires a fait en sorte que nous avons actuellement un énorme handicap en matière de coûts salariaux par rapport à nos pays voisins, ce qui pèsera déjà lourdement sur notre position à l'exportation en 2023. L'écart avec les coûts salariaux à l'étranger devrait lui se réduire ultérieurement.

Mais comme dit précédemment, nous devons continuer à entreprendre et à croire dur comme fer que notre esprit d'entreprise nous guidera également au travers des périodes de turbulence. Je vous souhaite à toutes et tous bonne chance !

Febelgra sera cette année encore à vos côtés !

ACTUA

Qu'est-ce que **la transi énergétique** et comme l'industrie de l'imprimer peut-elle s'y préparer ?

Comment l'Europe entend-elle rendre l'industrie neutre en carbone le plus rapidement possible ?

Telle était la question centrale de la conférence de deux jours “Zero Carbon Industry” de l'eceee (European Council for an Energy Efficient Economy) les 22 et 23 novembre à Anvers. Febelgra était présent afin d’évaluer la situation et les implications pour le secteur graphique.

Les objectifs généraux de l'Europe sont désormais connus : à court terme, les entreprises sont encouragées à miser au maximum sur l'efficacité énergétique et à devenir le plus durables possible en optimisant les processus existants. À long terme, tout cela est insuffisant et une transformation industrielle au grand complet est nécessaire avec un passage à une technologie complètement nouvelle qui n'est plus basée sur les énergies fossiles. C'est ce qu'on appelle la transition énergétique.

Les grandes lignes en ont déjà été tracées par le “Green Deal européen” et transposée par la loi européenne sur le climat. D'ici 2030, les émissions de gaz à effet de serre doivent diminuer de 55% par rapport aux niveaux de 1990 et d'ici 2050 l'Europe veut être complètement neutre en termes d'émissions de CO2 (0% d'émissions). Au sein des trois piliers classiques de la politique climatique européenne (quotas d'émission, efficacité énergétique et énergies renouvelables), les lignes directives européennes seront sérieusement renforcées au regard des nouveaux objectifs climatiques. Par ailleurs, la mise en œuvre du Green Deal se poursuit avec le nouveau paquet législatif "fit for 55", le plan "REPowerEU" de la Commission visant à accélérer la réduction de la dépendance à l’égard de l'énergie russe, la "Taxonomie de l'EU et de divers financements de projets.

Mais qu'est-ce que tout cela signifie pour le secteur graphique ?

Aucun secteur n'échappera à la transition énergétique. Tout le monde est progressivement orienté vers une transition énergétique par le biais de la législation. Notre secteur ne relève pas du système européen d'échange de quotas d'émission (SEQE), mais de nombreuses entreprises sont cependant grandes consommatrices d’énergie. Il est pratiquement certain que les entreprises graphiques seront tôt ou tard contraintes de devoir prendre des mesures drastiques.

Ce n'est pas évident pour un secteur composé à 95% de PME à travers l'Europe, qui n'ont généralement pas les capacités financières et techniques pour savoir implémenter elles-mêmes cette transition énergétique.

L'Europe en est complètement consciente et s'engage particulièrement à soutenir les PME. Au cours des sept prochaines années, pas moins de 540 milliards d'euros de fonds euro-

tion
nt
rie

Comment l'UE va-t-elle réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins

55%

d'ici à 2030?

Fit for 55

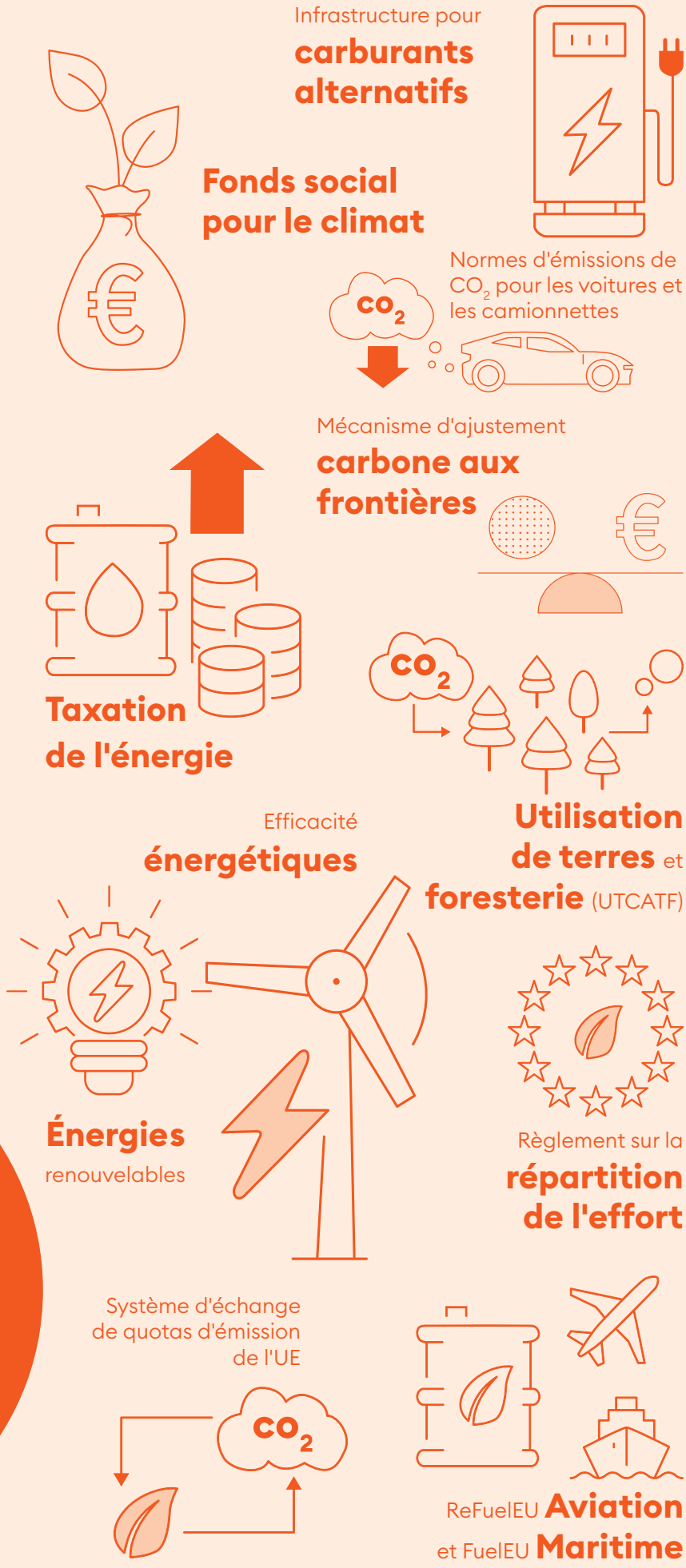

péens seront utilisés pour des investissements dans le domaine du climat et de l'énergie des États membres et sous la forme de subventions aux entreprises. Une grande partie de ce montant est destinée à l'assistance financière et technique aux PME. Les entreprises flamandes peuvent déjà introduire une demande de subvention dans le cadre de l'efficacité énergétique ou de la transition énergétique. L'équipe de financement de l'UE de l'Agence flamande pour l'énergie et le climat (VEKA) fonctionne comme point de contact pour les subventions européennes en Flandre. **Pour les demandes de subventions du Fonds européen pour le développement durable (EFRO en nl) ou pour une compensation pour les investissements d'économie d'énergie, veuillez contacter le Vlaio.**

Un projet pilote entre la Commission et l'organisation “SME United” est actuellement en cours pour tester la meilleure façon de soutenir les PME. Les entreprises qui s'inscrivent au projet (appelé : “ Convenant of Companies for Climate and Energy ” - CCCE) peuvent recevoir des orientations et une assistance technique et un “sceau d'approbation”.

En Belgique, la législation européenne a été implémentée par le biais d'un plan national énergie-climat 2021-2030. Celui-ci se compose des plans régionaux et d'une contribution fédérale.

De 2002 à 2022, la politique climatique en Flandre visait principalement les entreprises grandes consommatrices d’énergie (consommation > 0,1 PJ). Ces entreprises ont pu conclure un accord volontaire en matière de politique énergétique (APE) avec le gouvernement. En échange de mesures d'économie d'énergie, ils ont reçu un soutien sous la forme d'une réduction sur les droits d'accises et le gouvernement s'est engagé à ne pas imposer de mesures énergétiques supplémentaires. Les accords énergétiques ont pris fin en décembre 2022. À partir de 2023, de nouvelles APE seront conclues.

Trois imprimeries de l'ensemble du secteur graphique ont conclu un accord de politique énergétique. Febelgra en a également approuvé une en tant que fédération sectorielle.

Dans le nouveau plan climatique flamand 2021-2030 de 2019, les secteurs non-ETS sont davantage mis dans la ligne de mire. En 2021, le plan a dû être resserré en raison du paquet européen “Fit for 55” (soumis en juillet 2021, mais toujours en cours de négociation). **Cela signifie que les petits émetteurs et les PME, y compris les entreprises graphiques, devront également se mettre intensivement au vert.** Les petites installations industrielles, la gestion des déchets, le transport routier et le chauffage des bâtiments seront particulièrement ciblés. Il est prévu que les accords de politique énergétique susmentionnés seront étendus aux petites entreprises, que les entreprises devront orienter leurs activités commerciales sur des feuilles de route de durabilité qu'elles devront établir elles-mêmes et qu'une législation énergétique spécifique sera également introduite pour les entreprises moins énergivores. Il y aura probablement un déploiement massif des pompes à chaleur qui suivra ainsi que des obligations de rénovation pour les bâtiments non résidentiels et des mesures en matière de transport.

Dans le cadre du “Fit for 55”, un fonds social pour le climat a été mis en place pour apporter un soutien financier aux personnes et aux micro-entreprises qui seront les plus touchées. L'Europe veut se concentrer sur une transition socialement juste, afin qu'elle soit largement soutenue. Cependant, le rythme rapide et l'inflation législative posent un autre problème. L’enquête a montré que

La transition énergétique encourage l'innovation, ce qui conduit finalement à une plus grande efficacité énergétique et à une réduction des coûts de cycle de production

la plupart des personnes et des entreprises soutiennent les objectifs climatiques, mais ne s'y retrouvent pas dans la prolifération d'initiatives législatives, de mesures climatiques, de projets, de fonds de soutien et de systèmes de primes. Bref, le public cible ne sait pas vraiment par où commencer. Des politiques moins nombreuses mais plus fortes et plus ciblées, examinant ce qui fonctionne vraiment avec un meilleur accès à l'information et à l'orientation pour les PME, seraient opportunes.

Dans les entreprises graphiques, la consommation énergétique des machines et le chauffage des bâtiments sont les principaux facteurs énergivores. Des mesures concrètes peuvent déjà être prises en isolant mieux (isolation technique), en s'engageant dans la gestion énergétique ou en se faisant évaluer par un spécialiste de l'énergie.

La gestion de l'énergie permet d'atteindre et de maintenir une consommation d'énergie optimale en analysant et en surveillant les données de votre propre entreprise. Il existe des logiciels spécialisés qui surveillent et analysent la consommation d'énergie par service ou par machine en temps réel. De cette manière, un véritable "système de gestion de l'énergie" (Energy Management System - EMS) peut être mis en place.

Il est également recommandé de privilégier la gestion durable des matériaux et l'installation de pompes à chaleur, de panneaux solaires et de batteries de conteneurs.

La pompe à chaleur sera de toute façon massivement utilisée dans un avenir proche comme nouvelle source pour répondre à la demande de chaleur. Cela inclut également la récupération de la chaleur résiduelle des processus commerciaux ("waste heat recovery"). La prime écologique du Vlaio est étendue aux pompes à chaleur industrielles dans les secteurs non ETS tels que le secteur graphique.

Une batterie de conteneurs industriels permet de stocker l'énergie des panneaux solaires et de la restituer ultérieurement ou d'absorber des fluctuations importantes de la production d'énergie. En bref, cela garantit une utilisation plus utile du surplus d'électricité.

Enfin, nous soulignons que la transition énergétique offre de nombreuses opportunités pour des évolutions futures de l'entreprise et réduit le risque de non-conformité aux réglementations.

La transition énergétique stimule l'innovation, ce qui conduit finalement à un cycle de production plus efficace sur le plan énergétique et plus économique.

Il donne aux entreprises l'opportunité de se profiler en tant que pionnières et de répondre aux besoins de consommateurs de plus en plus soucieux de l'environnement. Il est donc important de communiquer vos propres initiatives au client.

Des questions ? Contactez
jeroen.vaneetvelde@febelgra.be

ACTUA

Encore plus de transition énergétique...

Renforcement de la législation énergétique pour les entreprises

Notre partenaire de 'De Omgevingscompagnie' nous conseille d'être plus réactifs vis-à-vis de la législation énergétique en vigueur. Dans la continuité de l'article précédent, vous trouverez ci-dessous des conseils importants sur ce qui est important à court terme.

Le gouvernement encourage depuis longtemps les entreprises à optimiser l'efficacité énergétique de leurs processus et à économiser le plus d'énergie possible. Pour inciter encore plus d'entreprises à y prêter attention, un certain nombre de nouvelles mesures débuteront à partir de 2023. Le gouvernement ne plaisante pas à ce sujet : des étapes importantes doivent être franchies dans les années à venir si nous voulons mener à bien la transition climatique et énergétique le plus rapidement possible.

Il est également devenu indispensable pour les entreprises de réaliser leur potentiel d'économie d'énergie. En réduisant leurs coûts énergétiques, ils réussissent non seulement à réduire leurs émissions de CO2, mais aussi à améliorer leur position concurrentielle.

Consommation d'énergie primaire vs consommation totale d'énergie annuelle

La nouveauté du décret de planification énergétique est que les obligations, telles que formulées dans le décret, ne seront plus imposées à partir du 1/1/2023 sur la base de la consommation d'énergie primaire d'une entreprise, mais sur la base de sa consommation d'énergie finale. La limite d'intensité énergétique demeurera à 0,1 PJ.

De cette manière, il est possible que les entreprises dont la consommation électrique primaire est légèrement supérieure à 0,1 PJ ne soient plus considérées comme étant énergivores à l'avenir.

Entreprises à grande intensité énergétique

Selon le nouveau décret de planification énergétique, les entreprises énergivores, c'est-à-dire les entreprises dont la consommation d'énergie finale est supérieure à 0,1 PJ, doivent toujours disposer d'un plan énergétique déclaré conforme comprenant la mise en œuvre des mesures les plus rentables dans un délai de 3 ans. Ce sont des mesures dont le Taux de Rendement Interne (TRI) doit être supérieur à 13 %. Une étude énergétique doit également être jointe lors d'une demande de permis environnemental. Il est toutefois important de noter que le lien entre le décret sur l'énergie et la législation environnementale va être aboli. Le contrôle de l'application du décret sur l'énergie passe ainsi du service de l'environnement et du service de l'exécution à la VEKA (Agence flamande de l'énergie et du climat).

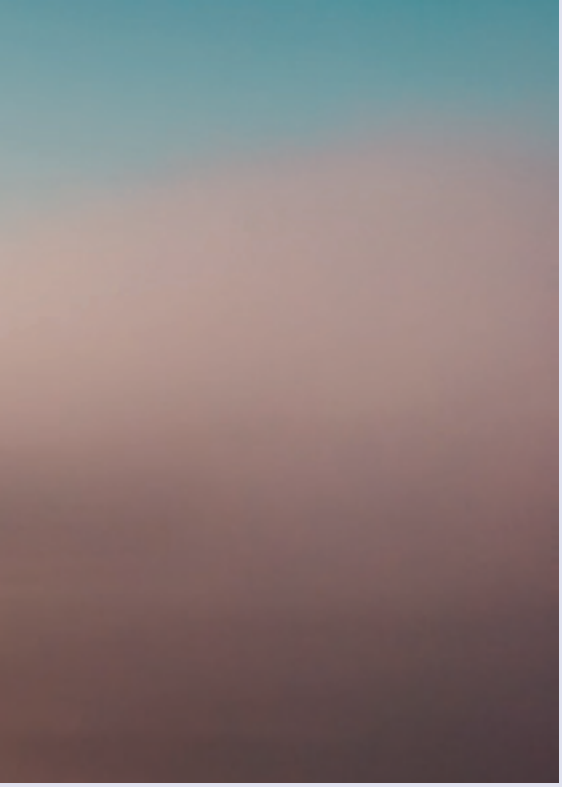

- Conformément au **PLAN ÉNERGÉTIQUE** déclaré
- **AUDIT ÉNERGÉTIQUE**
- **BILAN ÉNERGÉTIQUE**
- APE — Accords volontaires en matière de **politique énergétique (APE)**
- SFO — Convention volontaires des **fédérations sectorielles**

Représentation schématique des réglementations énergétiques plus strictes (source: VEA)

CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE ANNUELLE	PME	GRANDE ENTREPRISE
> 0.1 PJ	● +demande étude énergétique APE	
0.05 PJ -0.1 PJ	● SFO	
0.02 PJ -0.05 PJ	◌ SFO	● SFO
< 0.02 PJ		● SFO

APE

Les Accords en matière de Politique Energétique pour les entreprises ETS (Emissions Trading System ou système européen d'échange de quotas d'émissions) et non-ETS ont été approuvés le 4 avril 2014, sont entrés en vigueur le 1er janvier 2015 et, après une prolongation de 2 ans, prendront fin le 31 décembre 2022. Ces APE sont une coopération volontaire entre le gouvernement flamand et les entreprises à forte consommation d'énergie ayant une activité industrielle, impliquant les entreprises participantes à s'engager à faire des efforts supplémentaires par rapport à ce qui est légalement requis en termes d'efficacité énergétique afin d'augmenter l'efficacité énergétique de leur entreprise.

Les accords en matière de politique énergétique constituent depuis des années le point fort de la politique énergétique industrielle régionale belge et ont contribué à ce que la Flandre atteigne ses objectifs dans le domaine de l'économie d'énergie.

Les nouveaux APE s'appliqueront de 2023 à 2026. Ces APE comprennent également un accord que le gouvernement flamand peut conclure avec les entreprises grandes consommatrices d'énergie, c'est-à-dire les entreprises dont la consommation finale d'énergie est supérieure à 0,1 PJ (environ 28 000 MWh). L'entreprise s'engage à investir dans l'efficacité énergétique, tandis que le gouvernement garantit la stabilité juridique. Cela signifie qu'il n'y aura pas de législation ou d'obligations supplémentaires en matière d'efficacité énergétique pour les entreprises signataires.

Le groupe cible des nouveaux APE s'étend désormais à toutes les entreprises grandes consommatrices d'énergie.

Une législation plus stricte

Afin d'encourager encore plus d'entreprises à économiser de l'énergie, une législation spécifique sur l'énergie sera désormais également introduite pour les entreprises non énergivores.

Concrètement, les entreprises non énergivores, en particulier les PME, dont la consommation énergétique finale annuelle est supérieure à 0,05 PJ et toutes les grandes entreprises dont la consommation énergétique finale annuelle est inférieure à 0,1 PJ, doivent faire établir un audit énergétique leur donnant un aperçu clair des mesures concrètes d'économie d'énergie qui peuvent être réalisées au sein de l'entreprise. Les mesures rentables (TRI supérieur à 13%) doivent alors être mises en œuvre dans un délai de 3 ans. L'audit énergétique est valable durant 4 ans.

Besoin d'assistance ? Contactez-nous via info@febelgra.be ou prenez contact en direct avec katrien.ponnet@telenet.be et mentionnez votre affiliation.

De plus, les PME dont la consommation énergétique finale annuelle est comprise entre 0,02 PJ et 0,05 PJ doivent établir un bilan énergétique global dans lequel sont cartographiés à la fois le profil de consommation énergétique et les flux énergétiques de l'entreprise. Ce groupe d'entreprises doit également mettre en place une série de mesures 'no regret' (avec un délai de rentabilisation inférieur à 3 ans) afin d'augmenter davantage l'efficacité énergétique de leur entreprise.

L'audit énergétique doit être réalisé par un expert en énergie agréé par le gouvernement flamand. Les propres collaborateurs ayant des connaissances et une expérience suffisantes peuvent également être acceptés. L'audit énergétique doit être téléchargé dans une application Web personnalisée au plus tard le 1/4/2023.

En tant qu'entreprise, vous n'êtes pas obligé de faire appel à un expert en énergie agréé pour établir un bilan énergétique. Le bilan peut être effectué par l'exploitant ou par une personne mandatée à cet effet. Le bilan énergétique doit également être téléchargé dans l'application web au plus tard le 1/4/2023.

Un audit énergétique va plus loin qu'un bilan énergétique. Un audit contient non seulement une description des installations et des processus, mais rapporte également la consommation d'énergie annuelle mesurée. La répartition de la consommation d'énergie annuelle mesurée entre les différents utilisateurs d'énergie au sein du site doit également être analysée afin d'identifier d'éventuelles mesures de réduction de la consommation d'énergie. Les mesures avec un TRI d'au moins 13% doivent être présentées étape par étape dans une feuille de route chronologique.

Contrairement à un audit énergétique, un bilan énergétique ne doit contenir qu'un aperçu du profil de consommation d'énergie, des vecteurs énergétiques, des profils de charge électrique et des sources d'énergie renouvelables. Le bilan énergétique doit donner une vue d'ensemble des flux d'énergie au sein de l'entreprise et également décrire les mesures 'no regret' et la mise en place de ces mesures.

Enfin, des conventions volontaires des fédérations sectorielles (SFO) peuvent également être élaborées pour la réalisation de mesures non obligatoires d'efficacité énergétique. Une fédération sectorielle peut prendre en charge pour ses membres le bon respect de la législation, de la mise en œuvre de mesures 'no regret' ou obligatoires et de la réalisation complémentaire de mesures non obligatoires.

Concrètement

Pour savoir si votre organisation doit se conformer ou non à l'une de ces obligations, il convient de vérifier quelle est votre consommation finale d'énergie. Il suffit de calculer la consommation annuelle totale dans l'unité PJ. Pour ce faire, multipliez votre consommation d'électricité, exprimée en kWh, par 3,6 x 10^{-9}. Votre consommation de gaz naturel en kWh basée sur le PCI (pouvoir calorifique inférieur) que vous multipliez également par 3,6 x 10^{-9} ; s'il est exprimé en Pouvoir Calorifique Supérieur (PCS), vous devez multiplier par 3,20508 x 10^{-9}.

Les autres consommations (fioul, bois, ...) peuvent être converties de la même manière. La somme de tous ces utilisations détermine votre consommation d'énergie finale. Si votre consommation dépasse l'une des limites mentionnées ci-dessus et que vous n'avez personne de suffisamment familiarisé avec les questions énergétiques, il est conseillé de contacter en temps utile un expert en énergie. Ils vous aideront avec plaisir. Compte tenu de la date limite du 1er avril 2023, il est préférable de ne pas reporter à trop longtemps cet exercice ; n'attendez pas qu'il soit trop tard !

TRENDS

Les tendances en design de packaging 2023

Les tendances pour 2023 reflètent un méli-mélo de réponses à la situation actuelle : l'inflation croissante, la guerre et la crise climatique. De l'évasion à la nostalgie, l'esthétique des emballages représente l'optimisme et l'enthousiasme avec beaucoup de couleurs vives et d'images amusantes, ceci en s'appuyant sur le confort du familier.

Une chose est sûre en tout cas : l'emballage sera ludique, lumineux et amusant en cette nouvelle année.

Voici les 10 meilleures tendances en design d'emballage pour 2023

1

Les ingrédients illustrés
Reflet de l'appréciation culturelle accrue de la transparence dans nos assiettes, cette tendance consiste à décorer les emballages avec des ingrédients illustrés dans un style vif et amusant. Cette illustration n'attire pas seulement l'attention des personnes qui veulent connaître les ingrédients du produit, mais elle peut aussi permettre de différencier un produit selon son parfum ou sa variation.

Les visuels de cette tendance s'inspirent des dessins animés et de la jeunesse afin d'évoquer des souvenirs d'enfance et de fournir un regain d'énergie salutaire. Les ingrédients illustrés sont présentés dans des couleurs fraîches et juteuses et dans des styles artistiques moins sophistiqués, tels que les croquis, afin de rendre le produit sur l'emballage plus attrayant et amusant.

2

Les textures tactiles
Les marques cherchent des moyens de faire ressortir leurs emballages du lot en utilisant des textures tactiles. Nous constatons une augmentation de techniques permettant d'ajouter une texture à l'emballage, telles que le gaufrage et le débosselage (reliefs ou en creux dans l'emballage), les découpes à l'emporte-pièce (trous artistiques dans l'emballage) et l'impression sur feuille aluminium (métal réfléchissant sur l'emballage).

Les étiquettes et les emballages utilisant ces techniques d'impression ont fière allure et sont souvent associés aux plus grandes marques.

Dans le paysage numérique, les emballages dotés de textures spéciales font appel à d'autres sens que simplement à la vue.

1

Design: Nadya Nadya

2

Design: Dalmartian

3

Design: HMDesigns

4

Design: Luz Viera Studio

5

Design: Moxie Mason

6

Design: TOTTO Design

3

Les motifs enveloppants
Les motifs enveloppants utilisent des lignes larges et coutinues pour suciter la curiosité et encourager les gens à prendre le produit en main. Cette technique attire notre attention, surtout lorsque les motifs sont alignés dans les rayons. L'attrait de cette tendance en matière d'emballage réside dans la cohérence des motifs et la nature fluide de son design.

Ces éléments visuels vont au-delà du design ; ils expriment le désir de liberté et vont à l'encontre de la norme.

4

Les croquis typographiques
L'essor des textes manuscrits ou 'griffonnés' est indéniable ces derniers temps. Esthétiquement, on dirait que quelqu'un vient d'écrire à la main le nom du produit au marqueur indélébile sur la boîte ou le carton, avec des rayures et des couleurs inégales. Les visuels dégagent un look DIY décontracté et personnel. Ces designs sont plus authentiques, plus légers et peuvent apporter une réponse en douceur à la société actuelle.

5

Les variations de mascottes
Les mascottes étaient restées traditionnellement, plus ou moins semblables ; elles portaient les mêmes vêtements et se tenaient dans la même position. Tout cela est en train de changer car les marques font varier le look de leur mascotte entre les types de produits et de parfums, avec de nouveaux vêtements, mouvements ou attitudes. Le changement ajoute une touche ludique et décalée qui n'enlève rien à la cohésion. C'est un moyen idéal de lier toute une gamme de produits tout en séduisant les consommateurs.

6

Les couleurs extatiques
Les couleurs flashy et vives attirent l'attention. Les couleurs extatiques mettent de côté le formalisme et sont le bon moyen pour faire remarquer votre emballage dans les rayons.

Parce que les couleurs extatiques sont des tons audacieux, hautement saturés et lumineux, elles vous procurent une impression intrépide et de confiance.

7

Le charme des dessins animés
Les dessins animés ont toujours eu un charme très particulier ; ils ont un coté amusant et fantaisiste, qui vous rappelle l'enfance. La présence de dessins animés sur vos emballages ne met pas uniquement le charme en avant, mais peut également renforcer la personnalité d'une marque.

En 2023, les dessins humoristiques sur les emballages auront un style plutôt classique et minimaliste, comme dans les bandes dessinées des journaux. On dirait qu'ils sont dessinés rapidement à la main et ceci sans effort. Contrairement aux dessins animés plus soignés du cinéma et de la télévision, les traits dessinés à la main dans ce style de dessins animés acceptent les imperfections.

8

Les visuels de produits originaux
Les visuels du produit sont utiles pour donner une idée de ce qu'il y a dans le contenu. Mais en 2023, les visuels vont se libérer dans leur présentation à travers des formes simples, abstraites et géométriques. Utiliser des interprétations libres ou abstraites du produit joue avec nos attentes et fait appel à notre liberté d'expression.

7

Design: Surabhi Pitti

8

Design: Levro

9

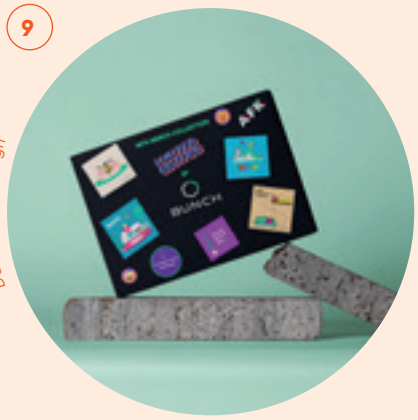

Design: TikaDesign

10

Design: Kamilla Oblakova

Le résultat est de nouveaux designs de produits qui se distinguent de par leurs touches de créativité.

9

Les livres d'autocollants

Qui n'aime pas les autocollants ? Un livre d'autocollants fait appel à l'enfant qui sommeille en nous, en particulier à la nostalgie des années 90.

Ces dessins utilisent des couleurs vives et peuvent souvent être identifiés par le fait que certaines images (les adorables icônes ou les croquis illustrés en particulier) sont espacées ou même se chevauchent. Ce style de composition flottant nous rappelle les livres d'autocollants.

Comme les autres tendances qui s'appuient sur la nostalgie, les autocollants font référence à des temps plus heureux et plus simples, ajoutant à la fois du plaisir et un petit air d'évasion à la situation actuelle mondiale.

10

Le vintage des années 70

Le style vintage des années 70 est indémodable. Dans le sillage de la pandémie, les palettes de couleurs chaudes et les images réconfortantes et ondulées des années 70 font un retour tout-à-fait compréhensible.

Esthétiquement, le style vintage des années 70 présente des combinaisons de couleurs terreuses, en particulier des teintes marrons et oranges, sur des polices à empattement et des motifs épais et ondulants. Cette tendance de design évoque une familiarité aérée et un individualisme groovy.

Si nous pouvons bien conclure une chose des dernières tendances en matière de design de packaging, c'est qu'elles sont une réponse et le reflet de notre époque. Avec toute l'incertitude et l'agitation de l'année écoulée, les gens sont à la recherche de styles positifs et familiers, qu'il s'agisse d'évasion, de se remémorer le passé ou de retrouver un tantinet d'espoir en l'avenir.

Source: 99designs by Vista

SOCIAL

Remboursement de l'assimilation **de la prime de fin d'année**

En tant qu'employeur, vous pouvez récupérer certains coûts pour les assimilations de la prime de fin d'année des ouvriers (CP 130) par le biais de Febelgra.

Nous vous les énumérons ci-dessous.

Le congé-éducation payé

En quoi cela consiste-t-il ?
Le travailleur a droit à son salaire normal lors de la prise d'un CEP (congé-éducation payé) mais il est limité à un plafond salarial.

Les jours de congé-éducation payé sont assimilés à la prime de fin d'année.

Il vous est possible de récupérer ce coût auprès du Fonds Febelgra.

À combien s'élève le plafond salarial ?
- Année scolaire 2021 – 2022 : maximum de € 3.047 bruts par mois.
- NOUVEAU !
  - Du 01.09.2022 au 31.12.2022: maximum de € 3.170 bruts par mois (dépassement de l'indice pivot en août et décembre 2021).
  - Du 01.01.2023 au 31.08.2023: maximum €3.364 bruts par mois (dépassement de l'indice pivot en février, avril et juillet 2022).

Comment?
Il vous suffit de faire remplir l'attestation qui se trouve sur notre site Web (Rubrique - Services - Social-Documents - Prime de fin d'année : Excel assimilation congé éducation payé) auprès de votre secrétariat social agréé et de l'adresser à : marisa.bortolin@febelgra.be.

Quand?
Au plus tard le 30.06.2023.

Le chômage temporaire (CT) pour force majeure COVID-19 (jusqu'au 30.06.2022)

En quoi cela consiste-t-il ?
Cette année encore, les partenaires sociaux sont parvenus à un accord afin que les employeurs puissent récupérer le coût de l'assimilation des jours de chômage temporaire pour force majeure COVID-19 pour l'année de référence 2022 à la prime de fin d'année par le biais du Fonds Interpatronal (le Fonds Febelgra).

Combien de jours de CT y sont assimilés ?
- Emploi à temps plein : maximum 50 jours de chômage temporaire pour force majeure COVID-19.
- Emploi à temps partiel : l'assimilation maximale est appliquée au prorata du régime de travail jusqu'à un maximum de 50 jours de chômage temporaire pour force majeure COVID-19.

Comment?
Il vous suffit de faire remplir l'attestation qui se trouve sur notre site Web (Rubrique - Services - Social-Documents - Prime de fin d'année : Excel assimilation CT force majeure) auprès de votre secrétariat social agréé et de l'adresser à kelly.ciancimino@febelgra.be. katrien.ponnet@telenet.be.

Quand?
Au plus tard le 30.06.2023.

Et qu'en est-il pour le chômage temporaire pour raisons économiques ?
Par année calendrier, les jours de CTE suivants sont assimilés pour la prime de fin d'année:
- Le chômage économique complet : les 50 premiers jours.
- Le chômage économique partiel : tous les jours.

Cela vaut également pour le chômage temporaire dans les entreprises grandes consommatrices d'énergie, car il s'agit d'une forme de chômage économique.

Ce coût ne peut cependant pas être récupéré.

Les employés (CP 200)
Aucun accord collectif n'a été conclu, au niveau sectoriel, concernant l'assimilation du chômage temporaire pour force majeure COVID-19 à la prime de fin d'année, ni pour le chômage économique.

Les entreprises sont donc à ce titre libres d'assimiler ces jours ou non.

Des questions ? Contactez kelly.ciancimino@febelgra.be

Nouveaux montants de rémunération relatifs aux contrats de travail

À partir du 01.01.2023

La loi relative aux contrats de travail prévoit un certain nombre de montants de rémunération qui sont adaptés en fonction de l'index et publiés chaque année au 1er janvier au Moniteur Belge.

Les montants pour 2023 ont été publiés au Moniteur Belge du 02.12.2022.

La clause d'écolage

Clause uniquement autorisée si la rémunération annuelle brute dépasse **€ 39.353** (€36.201 en 2022).

La clause d'arbitrage

Clause uniquement autorisée si la rémunération annuelle brute dépasse **€ 78.706** (€ 73.571 en 2022).

La clause de non-concurrence pour les ouvriers - employés

- Lorsque la rémunération annuelle brute est égale ou inférieure à **€ 39.353** ; la clause de non-concurrence n'est pas d'application.
- Lorsque la rémunération annuelle est supérieure à **€ 39.353** mais inférieure à **€ 78.706** ; la clause de non-concurrence n'est d'application que pour les postes déterminés dans une convention collective conclue au sein de la commission ou de la sous-commission paritaire.
- Lorsque la rémunération annuelle dépasse **€ 78.706**; la clause de non-concurrence est toujours d'application.

La clause de non-concurrence pour les représentants de commerce

- Lorsque la rémunération annuelle brute est égale ou inférieure à **€ 39.353** ; la clause de non-concurrence n'est pas d'application.
- Lorsque la rémunération annuelle dépasse ce montant: la clause de non-concurrence est d'application.

PUB

Les **avantages extra-légaux** Monizze

La récente indexation salariale et l'augmentation des prix de l'énergie mettent à mal le pouvoir d'achat des travailleurs et les capacités d'augmentations prévues par les employeurs.

La mesure d'octroi de chèques repas et/ou d'éco-chèques prévue par les commissions paritaires de votre secteur ont pour but de vous soutenir. Monizze vous offre une valeur ajoutée et une facilité d'utilisation à des prix compétitifs, grâce à notre partenariat avec Febelgra.

Économisez plus de 50 % par rapport à une rémunération équivalente, et ce sans tracas administratifs !

Profitez-en dès maintenant en tant que membre Febelgra. Demandez votre offre par mail via partner@monizze.be ou par téléphone au 02/891.88.44.

Up Monizze

ACTIVITÉS

Calendrier des activités 2023

Janvier

12/1/2023
Couleurs et tendances graphiques 2023
NL

19/1/2023
Le deal pour l'emploi dans la pratique - webinaire
FR

20/1/2023
Le deal pour l'emploi dans la pratique - webinaire
NL

Février

16/2/2023 - Save the date
Meet & Learn Brocheur Relieur
NL

Mars

9/3/2023
Cybersecurity
NL

30/3/2023
Assemblée Générale
FR + NL

Avril

20/4/2023
PrintBar : Limbourg & Brabant flamand
NL

27/4/2023
Congrès : Comment créer une valeur ajoutée pour vos clients ?
NL

Mai

4/5/2023
PrintBar : Flandre occidentale
NL

11/5/2023
Trouvez son chemin au milieu des subsides
FR

23-26/5/2023
FESPA global Print Expo

Juin

8/6/2023
PrintBar : Anvers
NL

Septembre

14/9/2023
PrintBar : Wallonie & Bruxelles
FR

Octobre

19/10/2023
PrintBar : Flandre Orientale
NL

Novembre

23/11/2023
Congrès : Développement durable
NL

Décembre

14/12/2023
Couleurs et tendances graphiques 2024
NL

15/12/2023
Couleurs et tendances graphiques 2024
Webinaire
FR

ACTIVITÉS

Couleurs et tendances graphiques 2023

La conception graphique se trouve partout autour de nous. Que ce soit sur la tasse que vous utilisez pour boire votre café, la brochure que vous feuilletez, l'affiche que vous regardez ou encore le papier à lettre que vous employez. L'art de la conception graphique a pour but de transmettre un message précis au public et d'attirer l'attention sur une marque spécifique, une entreprise, ... L'importance d'une typographie, d'images et d'une gestion de la couleur appropriées y contribue. Lors de cette présentation nous vous donnerons un aperçu des tendances 2023 pour la typographie, la composition de l'image et l'utilisation de la couleur. Nous vous présenterons également de nouvelles techniques et trucs et astuces photographiques qui vous permettrons de faire passer la conception graphique à un niveau supérieur. En bref, un événement inspirant que les graphistes et acteurs des médias imprimés ne doivent en aucun cas manquer.

Date & Lieu de rendez-vous:
12/01/2023 RodeBol Événements
Sint-Denijslaan 485, 9000 Gand

Programma:
> 08h15 Petit-déjeuner
> 09h00 1ère partie
> 10h15 Pause
> 10h30 2ème partie
> 12h00 Fin

Présentation:
Catena Company – Patrick Toebosch

Intéressé:
Scannez le QR-code pour vous inscrire Avant le 10 janvier 2023.

Print Speeddate event @Verbeke Foundation Kemzeke

9 février 2023

FESPA BELGIUM ASSOCIATION

Webinaire le Deal pour l'empoi dans la pratique en collaboration avec Easypay Group

19/1/2023 de 10h30 à 12h

Situation actuelle du Deal pour l'emploi
Infos pratiques sur les nouvelles mesures
- Avant vs maintenant ;
- Que doit-on faire ?
- FAQ HR sur mesure
- Explication des documents types

PrintBar Flandre Orientale Chocolaterie Van Hecke

Nous nous sommes rendus avec nos membres, le 8 décembre, à la chocolaterie Van Hecke pour le 2ème PrintBar de la Flandre orientale. Cette chocolaterie a été fondée en 1937 à la Koestraat dans le centre de Gand, mais est installée à présent depuis quelques années à Merelbeke, en pleine campagne. La famille Van Hecke fabrique de délicieuses créations chocolatées artisanales de haute qualité depuis 4 générations.

Nous avons été gentiment accueillis avec un verre de cava dans leur chaleureuse et conviviale ferme restaurée le 'Lembergs Landgoed'. Pendant que le 1er groupe recevait des informations sur le processus de production, l'origine de la fève de cacao et l'histoire de la famille tout en dégustant six différents types de chocolat, l'autre groupe a suivi Stephen Van Hecke dans l'atelier. Nous avons été vraiment plongés dans le 'savoureux monde du chocolat' grâce à des explications pratiques sur la fabrication des pralines et de leurs ingrédients. Nous avons également eu l'occasion de remplir les moules à pralines et de déguster des pralines maison.

Nous avons enchaîné avec un excellent dîner lors d'un agréable moment de bavardage entre les membres.

ACTIVITÉS

Evénement Febelgra

Trouvez votre chemin au milieu des subventions

Le 5 décembre 2022, Febelgra a organisé une soirée d'information sur les subventions en collaboration avec Grafoc et Vlaio. Grafoc est le fonds de formation sectoriel des ouvriers de l'industrie des médias imprimés de la Communauté flamande. **Les employeurs du secteur peuvent leur soumettre des demandes pour l'obtention de primes pour la formation de leur personnel.** Grafoc rembourse un maximum de 50% sur présentation de la facture. En combinaison avec le portefeuille PME Vlaio, un remboursement complet de la facture peut même être obtenu. Grafoc propose également un éventail de formations, allant des cours de rafraîchissement en secourisme gratuits à l'utilisation de chariots élévateurs et de formation de mentors à des cours payants pour les opérateurs numériques ou de coaching en médias imprimés et en typographie. Enfin, les employeurs et les chercheurs d'emploi peuvent visiter le site Web d'offres d'emploi de Grafoc pour y trouver le jobmatching adéquat et également pour tout ce qui concerne le coaching. Grafoc accompagne ainsi les entreprises dans leur recherche du profil approprié.

Les demandes de subvention peuvent être soumises auprès de l'agence flamande pour l'innovation et l'entrepreneuriat (Vlaio) pour le développement des connaissances, l'innovation ou des investissements.

Le portefeuille PME et la subvention de croissance peuvent être utilisés pour acquérir des connaissances en vue de la professionnalisation des opérations commerciales. **Le portefeuille PME met un budget de subvention annuel de € 7.500 pour la formation et le conseil à disposition.** Les conseils légalement obligatoires et les frais professionnels récurrents ne sont eux pas remboursables. La subvention de croissance prévoit un montant maximum de € 50.000 pour le conseil stratégique d'un prestataire externe ou le recrutement d'un profil stratégique nécessaire à la transition de l'entreprise, par exemple en faisant appel à un consultant spécialisé.

L'innovation est soutenue sous la forme de subventions de recherche et de développement (R&D), d'études de faisabilité, de projets d'enquête et de développement. La subvention maximale peut aller jusqu'à 3 millions d'euros. Il doit bien entendu s'agir d'un défi technologique qui doit être relevé.

Les entreprises qui souhaitent investir dans l'écologisation, les mesures d'économie d'énergie ou la cybersécurité peuvent, pour ce faire, également demander des subventions. **L' 'Ecologiepremie Plus' et le 'Strategische Ecologie Steun' sont très utiles dans le contexte de la transition énergétique à venir et continent actuellement à être développés par le gouvernement flamand.** Les investissements dans les pompes à chaleur seront probablement également subventionnés.

La **base de données des subventions** du site Web du Vlaio (www.vlaio.be) offre une vue d'ensemble de toutes les possibilités de subventions par sujet. Le Vlaio dispose également d'une équipe de conseillers d'entreprise qui vous aident à obtenir et à vous guider dans le domaine des subventions. Une analyse de rentabilité peut être soumise à un panel d'experts financiers, qui vous aideront à déterminer la faisabilité des investissements.

Des questions ? Contactez herman.staes@grafoc.be ou elke.derijck@vlaio.be

update **chiffres**

L'indice santé

L'indice santé s'élève pour:
- le mois de novembre: 127,44
- le mois de décembre: 127,89

Travailleurs CP 130

L'indice lissé pour novembre 2022 s'élevait à 123,47. Par conséquent, le disque de stabilisation de 122,76 a été dépassé et les salaires barémiques ont été indexés de **2% en décembre 2022**.

En décembre, l'indice lissé s'élève à 124,50 ce qui ne dépasse pas le disque de stabilisation (125,22). Les salaires barémiques ne seront par conséquent, pas indexés.

Employés CP 200

Les salaires réels seront indexés le 1er janvier 2023 selon la formule suivante : la moyenne arithmétique des indices de novembre/décembre 2022 divisée par la moyenne de novembre/décembre 2021.
Le pourcentage d'indexation au 01.01.2023 s'élève à **11,08%**.

Pourcentages onss au 01.10.2022

	OUVRIERS			EMPLOYÉS		
	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3
	<10 psl	10-19 psl	≥ 20 psl	<10 psl	10-19 psl	≥ 20 psl
Montants de base	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88
Montants divers	10,98	12,67	12,73	5,41	7,10	7,16
Fonds de sécurité d'existence	1,71	2,01	2,01	0,23	0,23	0,23
Total montants employeur	**32,57**	**34,56**	**34,62**	**25,52**	**27,21**	**27,27**

Le paiement unique pour les vacances annuelles n'est pas repris dans ce tableau.

Charges sociales ouvriers (CP130)

à partir du 01.10.2022	1 ÉQUIPE		2 ÉQUIPE		3 ÉQUIPES	
	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage
Frais inhérents au temps de travail 1	1,1995	19,95%	1,2912	29,12%	1,4990	49,90%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0223	2,23%	0,0231	2,31%	0,0231	2,31%
Charges sociales	1,5294	52,94%	1,5294	52,94%	1,5294	52,94%
Charges sociales salariales	**1,8568**	**85,68%**	**1,9979**	**99,79%**	**2,3157**	**131,57%**

Calcul basé sur une entreprise de > 20 travailleurs et de classe salariale XIV. Il est tenu compte du non-versement du prélèvement anticipé de 22,80% pour travail en équipes.

Charges sociales employés (CP 200)

à partir du 01.01.2022	coefficient	pourcentage
Frais inhérents au temps de travail 1	1,2365	23,65%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0882	8,82%
Charges sociales	1,3097	30,97%
Charges sociales salariales	**1,7076**	**70,76%**

Il n'est pas tenu compte de la diminution structurelle des charges, des éco-chèques d'un montant de 250,00 EUR (employé à temps-plein) et la prime de 250 EUR (introduction en 2016).

Indice salarial*

Année	Date	Index
2022	01.12.2022	198,96
	01.10.2022	195,10
	01.08.2022	191,33
	01.05.2022	187,63
	01.02.2022	183,99
	01.01.2022	180,43
2021	01.12.2021	179,82
	01.08.2021	176,34
	01.04.2021	172,93
	01.01.2021	172,94
2020	01.07.2020	172,89
	01.02.2020	173,68

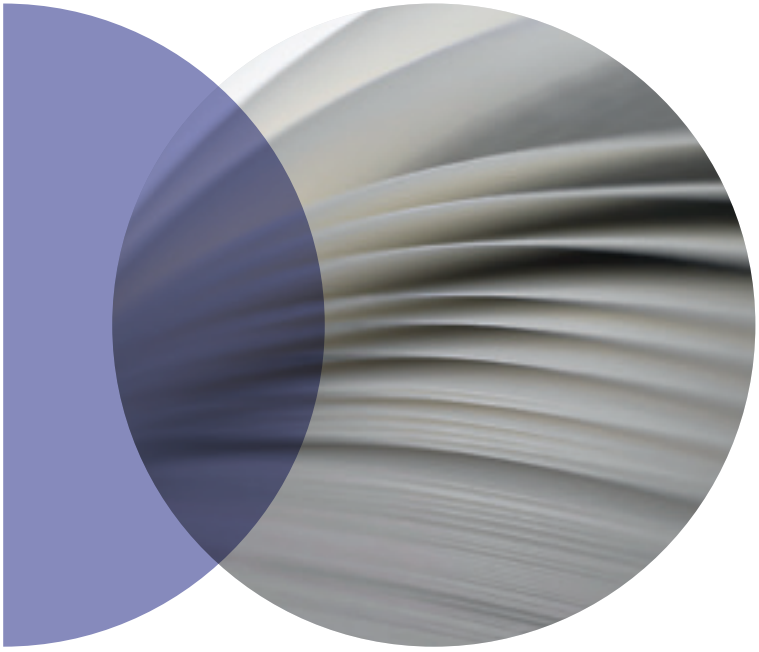

*Evolution du coût salarial horaire sur la base du coût salarial horaire en janvier 1993 (€ 18,8878 et indice salarial 100). Le calcul se base sur la catégorie salariale 14.

Indices papier

Date	Offset sans bois	Maco sans bois	Maco avec bois	Maco hh LWC offset 60g	Maco hh SC offset 56g (A)
30.11.2022	**466,92**	**454,82**	**526,63**	**486,72**	**566,54**
31.10.2022	466,92	454,82	581,86	564,50	599,22
30.09.2022	462,30	447,81	497,28	493,38	501,17
31.08.2022	445,02	439,03	489,49	477,81	501,17
31.07.2022	436,29	439,03	476,62	471,12	482,12
30.06.2022	427,82	439,03	494,28	495,55	493,02
31.05.2022	422,73	421,47	470,96	448,91	493,02
30.04.2022	421,04	421,47	466,30	444,46	488,14
31.03.2022	385,37	390,64	451,38	444,46	458,31
28.02.2022	363,73	377,33	428,34(*)	-	-
31.01.2022	323,05	323,64	315,62	-	-
31.12.2021	323,05	284,10	308,05	-	-

L'indice papier exprime l'évolution des prix du papier, une des principales matières premières de l'industrie graphique. Des indices sont calculés pour le papier Offset sans bois, Maco sans bois et Maco avec bois. La période de référence est les prix au 01.01.1973. Les indices des prix du papier ont été portés à 100 à cette date.

(*) L'indice du Maco avec bois implique une correction importante, qui répond à l'imputation de surtaxes (énergétiques) et au marché très volatil, qui a été inclus dans les indices publiés avec un retard ces derniers mois. Cet indice actuel correspond au maximum désormais avec les augmentations de prix effectives par rapport à la même période de l'année dernière. En raison de différences de prix plus importantes selon le type de papier, l'indice du Maco avec bois sera divisé en LWC offset 60g d'une part et en SC 56g(A) d'autre part à partir de mars 2022.

Vous trouverez les chiffres les plus récents sur notre site www.febelgra.be sous Services / Commercial / Etiquette SMI.
Les auteurs, la rédaction et l'éditeur veillent à la véracité des informations publiées, pour lesquelles leur responsabilité ne peut être engagée.

PUB

La réglementation relative à l'outplacement

En tant qu'organisation, avez-vous récemment licencié un collaborateur ? Ou des restructurations sont-elles prévues ? Si tel est le cas, cela peut impliquer que vous devez offrir un outplacement. Mais qu'est-ce que cela signifie exactement ? Quand êtes-vous obligé en tant qu'employeur et quels avantages pouvez-vous en tirer ?

La législation sur l'outplacement n'est pas aussi claire. Par exemple, la loi prévoit quatre types d'outplacement en fonction de la situation de l'employeur et de l'employé.

Le régime général
Le régime général s'applique aux salariés qui sont licenciés à partir du 1er janvier 2014, qui n'ont pas été licenciés pour un motif grave et qui ont droit à un délai de préavis d'au moins 30 semaines ou à une indemnité de congé correspondante. L'âge n'est donc pas pertinent ici.

Règlement particulier
En outre, il existe un régime particulier pour les salariés qui ont moins de 30 semaines de préavis mais qui ont au moins 45 ans et sont employés depuis au moins 1 an, ils ont également droit à un accompagnement.

Restructuration
Il existe un troisième arrangement en cas de restructuration. Une cellule pour l'emploi doit être mise en place par l'employeur. Celle-ci doit au minimum proposer une offre d'outplacement à chaque collaborateur licencié dans le cadre de la restructuration et inscrit dans cette cellule pour l'emploi.

- Les collaborateurs âgés de 45 ans ou plus au moment de l'annonce du licenciement collectif, doivent pouvoir bénéficier d'un programme d'outplacement comprenant au moins 60 heures durant la période de 6 mois au cours desquels ces travailleurs doivent être inscrits auprès de la cellule pour l'emploi.
- Les collaborateurs qui n'ont pas encore 45 ans au moment de l'annonce du licenciement collectif, doivent pouvoir bénéficier d'un programme d'outplacement comprenant au moins 30 heures durant la période de 3 mois au cours desquels ces travailleurs doivent être inscrits auprès de la cellule pour l'emploi.

Force majeure médicale
Il est possible que vous rompiez votre contrat de travail pour cause de force majeure médicale. Cela n'est bien sûr possible qu'après que le trajet de réintégration des travailleurs en incapacité définitive de travail a été poursuivi et est terminé.

Le travailleur dont le contrat de travail prend fin en raison du fait que l'employeur invoque la force majeure médicale, a droit à un reclassement professionnel d'une valeur de 1.800 euros à charge de l'employeur.

Les avantages de l'outplacement
En dehors de toutes ces dispositions, en tant qu'employeur, vous pouvez également proposer un accompagnement d'outplacement lorsque cela n'est pas obligatoire ou prolonger un nombre minimum d'heures d'accompagnement. Chez Select, vous pouvez également élaborer un accompagnement d'outplacement entièrement sur mesure.

Pourquoi feriez-vous cela ? Les avantages de l'outplacement ne se limitent pas seulement aux votre ancien employé. Un licenciement est toujours difficile et souvent pénible pour l'employé. En proposant des conseils en matière de l'activation professionnelle, vous offrez à votre employé la perspective d'un nouvel emploi.

En outre, l'outplacement contribue également à votre employer brand et à votre image. L'employé sortant sera plus enclin à terminer sa carrière chez vous avec respect et soin pour le suivi.

Enfin, vous gagnerez du temps et éviterez les soucis. Vous pouvez ainsi vous concentrer sur vos activités principales sans avoir à vous soucier du départ de vos employés. Après tout, vous savez qu'ils ne seront pas seulement soignés sur le plan émotionnel, mais qu'ils seront aussi guidés professionnellement vers un nouvel emploi.

Nos conseillers Barbara et Nancy sont à votre service.

Vous aimeriez plus d'informations? Contactez notre équipe d'experts par consultancy@selecthr.be.

PUB - FOCUS SUR LE PAPIER

Paper is Nature
IGEPA

SUPERBRUT

Un toucher exceptionnel

SuperBrut réinvente la surface des papiers pour impression offset.

Une rugosité élevée et une main exceptionnelle sont les deux principales caractéristiques visibles de ce support unique.

SuperBrut offre tout à la fois un toucher très rugueux et une imprimabilité parfaite. Ces deux propriétés, en principe antinomiques, sont obtenues grâce au traitement de surface exclusif que le fabriquant applique à sa surface.

Blancheur élevée de 171 CIE pour un contraste d'impression éclatant.

SuperBrut est disponible de 80g/m² jusqu'au 400g/m² inclus.

First Impression est imprimé sur du SuperBrut 120 g/m².

Partners in creativity

EASYPAY GROUP
INNOVATION IN HR

Monizze

antalis
Just ask Antalis

SELECT

Lab9 PRO

OUD PAPIER
JOZEF MICHEL

Canon

DATALINE

protime

Paper Nature

VEOLIA

PAPYRUS

VINK

HEIDELBERG